

Beauzac *infos*

www.ville-beauzac.fr e-mail: mairie@ville-beauzac.fr



Beauzac sous la neige

Revue Municipale d'Information Janvier 2010

N°59

édito

En commençant ce premier éditorial de 2010 je veux renouveler mes vœux à toute la population de **BEAUZAC**. Ce sont d'abord des vœux pour chacun d'entre vous, pour vos familles, pour tous ceux que vous aimez ; mais au delà, chacun comprendra qu'ils vont aussi aux organismes, entreprises, exploitations, associations, clubs que vous animez tout au long de l'année. **Que 2010 vous garde en bonne santé**, vous apporte joies, satisfactions et réussite en particulier pour la jeunesse. Une pensée toute spéciale pour nos compatriotes qui souffrent : personnes malades, hospitalisées, personnes âgées isolées ainsi qu'aux familles endeuillées par le départ d'un être cher.

2009 a été marquée par la suite de la crise économique, la plus grave qu'ait connue le monde depuis les années 1930. La faillite du système mondial a été évitée. Grâce d'ailleurs à la mobilisation **des ETATS qui ont fait repartir «le circuit sanguin de l'économie»** c'est à dire le système financier. Le monde qui va sortir de cette période douloureuse sera profondément différent de celui d'hier. Je forme le souhait que nous trouvions une réponse collective pour Beauzac, pour notre Pays, pour notre Planète.

BEAUZAC vient d'apprendre la bonne nouvelle de son recensement : **nous sommes 2 651 habitants**. Ce nombre impose des obligations : celles de mieux nous connaître, mieux nous entraider et d'abord dans nos villages, nos quartiers, nos lotissements.

BEAUZAC a dû aussi panser ses plaies, en particulier celles dues aux inondations de Novembre 2008 : un pont tout neuf et submersible à Theil, des routes et chemins réparés, des réseaux d'eaux pluviales à réviser. La construction a chuté avec 24 permis de construire dont 9 maisons neuves. Par contre il y a plus de réparations, ravalements, réfections de toitures, poses de vérandas, de panneaux photovoltaïques, etc .

2009 retiendra encore l'agrandissement de la caserne des Sapeurs-Pompiers et l'extension de l'assainissement aux Granges, à La Varenne, à La Croix Blanche et à Chazelet.

Directeur de publication :
Commission «Communication»

Sommaire

p 2

Edito

p 3

Travaux sur la commune

p 4

Vie beauzacoise

p 14

Compte rendu du conseil

p 18

Nos joies - nos peines

p 18

Garde des pharmacies

p 19

Calendrier des manifestations

Et **2010**, nous avons mis en tête de notre feuille de route :

- **L'aménagement, enfin finalisé, de notre place médiévale** ; les travaux vont débuter en Février pour se terminer avant la belle saison.
- **Le creusement de bassins de rétention des eaux pluviales** dans le secteur de **MONTOURTIER LES SAUSSES** ainsi qu'en face du **ROUSSON**.
- **La révision de notre Carte Communale et sa transformation en P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme) dans le respect des nouvelles règles du Grenelle de l'Environnement. (2 ans d'études).
- **L'aménagement de la Zone d'Activités Pirolles** par la Communauté de communes «Les Marches du Velay» bientôt précédée d'une enquête préliminaire.
- **En outre la Maison de retraite va lancer avec l'OPAC l'étude d'une nouvelle restructuration intérieure** avec maintien du nombre de lits mais davantage en chambres individuelles.

Bref, que **2010** soit encore une année utile pour **BEAUZAC**, et la plus heureuse possible pour tous.

Jean PRORIOL
Député-Maire

ÉTUDE SUR LES EAUX PLUVIALES

La commune a confié au Cabinet C3E - F CHARPENTIER de Trévoux (01) la maîtrise d'œuvre partielle des travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Montourtier, Les Vivats, les Sausses et le Rousson ainsi que le montage des dossiers «Loi sur l'Eau et Déclaration d'Utilité Publique».

L'étude de zonage d'assainissement, élaborée en 2005, a mis en évidence les désordres pluviaux avec des risques forts de débordement dans le bourg. La principale cause de l'augmentation des débits de pointe dans les réseaux pluviaux est l'urbanisation croissante des bassins versants concernés.

Pour remédier à ce phénomène récurrent, le Cabinet C3E envisage la mise en place de 4 bassins de rétention des eaux de ruissellement à Montourtier, aux Sausses et au Rousson qui auront pour but de réguler les débits lors d'orages.

Ce projet, une fois validé en accord avec le SDAGE et NATURA 2000, fera l'objet d'un financement du Département et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTO PELLE

Pour les services techniques de la Commune, 2009 aura été bonne année pour la dotation en équipements modernes adaptés aux missions multiples et variées qui leur sont confiées :

Après 16 ans et 14 000 h de bons et loyaux services, le choix des élus a été de le remplacer pour éviter les pannes et grosses réparations liées à l'usure.

En concertation avec les utilisateurs, le choix s'est porté sur un Tractopelle JCB neuf pour un coût de 59 000 € HT, l'ancien tractopelle a été vendu 10 000 € à la commune de la Chapelle d'Aurec.



ACQUISITION D'UNE SABLEUSE – SALEUSE

Pour améliorer le service de déneigement, il a été décidé d'équiper les services techniques d'une sableuse – saleuse d'une capacité de 1 m³ de marque ARVEL à Issoire. Ce matériel qui sera installé sur la camionnette de type MASCOTT traitera en priorité le bourg et ses alentours à la place de la saleuse installée sur le mini tracteur mais pourra aussi intervenir en cas de besoin sur les chemins communaux. Cette saleuse – sableuse peut travailler soit avec du sel, soit avec de la pouzzolane. Coût de l'investissement : 8 800,00 € HT

S.P.A.N.C

Les lois sur l'eau de 1992 et 2006 ont pour objectif de maîtriser les rejets dans l'habitat dispersé en sensibilisant le public sur la nécessité de réaliser des assainissements de qualité. De ce fait, les communes ont l'obligation de contrôler les assainissements non collectifs.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est chargé des contrôles, il doit vérifier le bon fonctionnement et remédier aux insuffisances qui pourraient provoquer des nuisances sur le milieu naturel. Dès Janvier 2010 les agents du Syndicat des Eaux Loire Lignon contacteront les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif afin de prendre rendez vous sur place. Ces agents assureront le contrôle, dont la périodicité sera de 8 ans, et aideront les usagers à trouver une solution adaptée aux difficultés de chacun. Les usagers concernés sont les propriétaires de maisons individuelles qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif. Dans ce cas l'assainissement non collectif est basé sur un système de fosse septique ou de fosse toutes eaux.

Dans les zones non desservies en réseau d'assainissement collectif, lors du dépôt d'un permis de construire au service instructeur, chaque pétitionnaire devra remplir une demande d'assainissement non collectif qui fera l'objet d'une étude par le service SPANC. Ensuite un contrôle de conception et de réalisation devra être effectué avant remblaiement. Les dossiers seront à retirer soit en Mairie soit au Syndicat des Eaux. Le coût de ce service sera de 145 € T.T.C. par contrôle.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

La préparation de l'aménagement de la Place du Marché continue. Les deux bâtisses centrales ne sont plus habitées et la démolition devrait avoir lieu sous peu.

La réunion publique du 4 janvier a permis à une quarantaine de personnes de s'exprimer, de donner leur avis jusqu'au petit détail qui fait que la place pourra convenir à tous ceux qui la fréquentent (harmonisation des boîtes aux lettres, habillage des conteneurs poubelles, choix et couleurs des matériaux, éclairage à basse puissance, plantation d'arbres,...).

Lors de certaines phases de travaux, le stationnement et la circulation seront interdits sur la place. Néanmoins, des dispositions spécifiques seront prises pour avoir accès aux services d'urgence et à l'église.

Le marché sera provisoirement déplacé rue Georges Clémenceau et rue des Remparts.

RECENSEMENT

Actuellement le recensement de la population est réalisé à BEAUZAC par Annie MEASSON, Jacqueline REIS, Renée TAVERNIER, Béatrice MEASSON et Justine LOURDELLE (de gauche à droite) du 21 janvier au 20 février.

Cette équipe est encadrée par Monique CHAZELLE, du secrétariat de mairie, qui assure la coordination. Merci de réserver un bon accueil à ces agents recenseurs qui sont porteurs d'une carte officielle signée par le député-maire Jean PRORIOL.



Renée TAVERNIER :	Secteur 5 :	le Rousson, la Grange, Brenas, Bransac, Vaures, le Fraise-Haut.
Béatrice MEASSON :	Secteur 6 :	la Grouleyre, Chevalier, Grand, Confolent, 1 partie du Centre-Bourg.
Jacqueline REIS :	Secteur 7 :	le Suc de Chabanou, les Préaux, Piroles, Lioriac, le Monteil.
Annie MEASSON :	Secteur 8 :	1 partie du Centre-Bourg, le Theil, Chizeneuve, Bérard, le Cortial-Baset Haut, Chazelet, Combres, la Frétisse, Chossac, les Granges.
Justine LOURDELLE :	Secteur 9 :	1 partie du Centre-Bourg, les Sausses, Montourtier, la Charreyre, les Vivats, la Croix de l'Homme, le Montillon, les Bernauds, le Viallard, Grandchamp.

DÉCÈS JEAN-MARIE BONNET



Jean-Marie BONNET nous a quittés le 9 janvier 2010 à l'âge de 76 ans. Il a été artisan maçon et chef de corps des sapeurs-pompiers de BEAUZAC entre 1978 et 1988.

Marié à Odette MILLION, de Chazelet, père de cinq garçons dont Jean-Paul, actuel chef du centre de secours de BEAUZAC, Jean BONNET, originaire de Piroles, a vécu toute sa vie dans la commune succédant à son père, à la tête de la petite entreprise de maçonnerie avant de la transmettre ensuite à Jean-Paul, son fils aîné.

Travailleur, vaillant, dur à la tâche, tout d'une pièce mais aussi animé d'un esprit de solidarité désintéressé qui était pour lui un devoir à autrui, il n'hésita pas, dans l'équipe des jeunes sapeurs pompiers aux côtés de Jean-Joseph GARNIER et de Jacques CONSTANT à assurer la direction du centre de BEAUZAC. Il devait y rester jusqu'à la retraite, heureux de voir son fils lui succéder.

La commune de BEAUZAC perd en lui un serviteur fidèle qui a fait honneur à son métier et pour qui l'engagement et le bénévolat dans le service de secours et d'incendie ont donné un sens à sa vie.

Merci à Jean-Marie BONNET pour tout ce qu'il a fait pour les beauzacois.

DÉMÉNAGEMENT OFFICE DE TOURISME

En vue de la démolition de son local, programmée en ce début 2010, pour l'aménagement du Centre Bourg, l'Office de Tourisme a dû déménager.

Depuis novembre, il est installé rue du Maréchal Leclerc dans les locaux du Club Féminin. Le personnel et les visiteurs apprécient déjà cet espace plus aéré, plus convivial. La signalétique et des travaux seront effectués : rafraîchissement de la façade, des ouvertures et rampe pour permettre l'accès à tous.



CLUB FÉMININ

4

Le club féminin s'est donc lui aussi déplacé et a intégré un local plus moderne et plus clair. Les activités continuent donc à la Maison des Associations, rue du Suc, les mêmes jours, aux mêmes heures : lundi et jeudi de 14h à 17h.

MAXIME FRANÇOIS ÉLEVÉ À LA DIGNITÉ DE GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vendredi 23 octobre à 19h00 à l'Hôpital Nord de St Etienne, dans la plus stricte intimité selon sa volonté, le Général Maxime FRANÇOIS a été élevé à la Dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur par le Colonel Raymond MOUYEN lui-même dignitaire de l'ordre.

Né le 10 août 1917 à Béchy en Moselle, le jeune Maxime FRANÇOIS entre à St Cyr en octobre 1938 (promotion « la plus grande France »).

A la déclaration de guerre il est affecté comme sous-Lieutenant au 41^{ème} régiment de mitrailleurs d'infanterie coloniale dans le secteur fortifié de la Sarre. Il participe avec son régiment à la campagne de France 1939-1940. Prisonnier fin juin 1940, il s'évade et rejoint les camps du Sud-Est à Fréjus en mars 1941.

Désigné pour continuer ses services en Afrique occidentale française en septembre 1941, il est mis à disposition du Gouverneur de la Mauritanie et rejoint Atar comme Chef de la Subdivision, En février 1942, il est affecté au groupe nomade de Chinguetti puis sert en Afrique du nord au 17^{ème} Régiment colonial du Génie, débarque à Sainte-Maxime en août 1944 et participe à toute la campagne de France et d'Allemagne 1944-1945. Il accomplit de janvier 1946 à octobre 1948 un séjour en Extrême-Orient comme Commandant d'une campagne au 72^{ème} bataillon colonial du Génie.

Dès son retour en métropole, il est affecté au groupement d'instruction et de transit de Fréjus comme instructeur au Centre d'Instruction précoloniale, puis comme Officier à l'Etat-Major.

Au Dahomey (aujourd'hui le Bénin) de 1951 à 1953, il commande la compagnie d'Instruction du Bataillon autonome du Dahomey, chef d'Etat-Major puis Commandant du s/groupement Nord Dahomey.

Affecté au 3^{ème} Régiment de Tirailleurs sénégalais, il débarque à Tunis en avril 1954 et prend le commandement du 1^{er} Bataillon du 3^{ème} Régiment de Tirailleurs sénégalais jusqu'en juillet 1956.

Désigné pour l'Extrême Orient au titre de la mission militaire française auprès du gouvernement royal du Laos, il remplit les fonctions de Conseiller du Colonel commandant la 1^{ère} région militaire de l'Etat-Major d'octobre 1956 à octobre 1958.

A l'issue de son congé de fin de campagne, il rejoint en Algérie l'Infanterie de Marine jusqu'en 1962, Chef de Bataillon opérationnel et Commandant de quartiers dans la région de Palestro et de Tizi ouzou.

Auditeur à l'OTAN, il est affecté à Heidelberg de 1962 à 1965.

Il est nommé Conseiller militaire à l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire en 1965 et prend le commandement du 4^{ème} régiment interarmes d'Outre-mer à Port-Bouet en qualité de Chef-de-Corps.

Il est ensuite affecté en Belgique en qualité d'Officier des plans terre.

En juillet 1972, il prend les fonctions d'adjoint au Général commandant la 9^{ème} Brigade.

Il est affecté à Rennes en Mai 1973, comme adjoint au Général commandant la 3^{ème} région militaire ; il y terminera sa carrière.

Le Général de Brigade Maxime FRANÇOIS, est titulaire de la Croix de guerre 39-45, de la Croix des Territoires d'opérations extérieures, de la Croix de la Valeur militaire et totalise 10 citations dont 5 à l'ordre de l'Armée.

Il est désormais Dignitaire de la République et reçoit, de ce fait, nos très respectueuses félicitations.



DON DU SANG



Les responsables des donneurs de Sang de BEAUZAC sont satisfaits de l'année 2009 qui vient de se terminer. En effet, 242 donneurs se sont présentés à la collecte de sang alors qu'en 2008, ils n'étaient que 185. C'est pourquoi, ils vous attendent nombreux pour les collectes du 26 mars, 16 juillet et 12 novembre à la Dorlière et vous remercient par avance.

REPAS DES ANCIENS ET COLIS DE NOËL

Depuis deux ou trois ans, le quatrième Dimanche d'octobre est retenu pour le traditionnel repas offert aux aînés de la Commune ; c'est pourquoi le 25 octobre dernier deux cent dix-sept personnes ont répondu à l'invitation de la Municipalité et du Centre Communal d'Action Sociale et se sont rendues Espace « La Dorlière ».

Treize résidents du Foyer « Bon Secours », accompagnés par deux infirmières, se sont joints afin de participer à ce banquet et passer un agréable moment. Ce même jour, les autres résidents ont pu déguster le même repas à la Maison de retraite.

Absent au début du repas, en raison de sa participation à une autre manifestation, Jean PRORIOL, Député-Maire, priait l'Assemblée de l'excuser et saluait les invités dont les nouveaux de « la 59 ». Il les encourageait à s'investir dans la vie associative, lieu d'échanges et d'amitié et grand remède à la solitude. Il remerciait Monsieur CHAPUIS, du restaurant «La Vieille Ferme » et son équipe pour avoir confectionné et servi le très bon repas qui fut apprécié par les convives.

Le personnel communal, les membres du CCAS et du Conseil Municipal furent également remerciés pour la réussite de cette journée.

Omelette Norvégienne et Champagne clôturaient ce banquet auquel chacun désire et espère assister l'an prochain.

Parmi les invités on notait la présence des Pères FOURNIER et DELORME et de la Directrice du Foyer « Bon Secours », Madame Sylvie BACHELARD.

Hélas tous nos Anciens n'ont pu pour diverses raisons (maladie, contraintes familiales etc...) assister au repas à la Dorlière. Agés de 75 ans et plus ils ont reçu la visite d'équipes du Centre Communal d'Action Sociale, porteurs de colis composés de friandises. Soixante quatorze personnes seules ou en couple ont été visitées durant le mois de Décembre.



TÉLÉTHON

Cette année encore, malgré la crise, le Téléthon a mobilisé un très grand nombre de participants. Diverses Associations ont proposé des animations :



Vendredi :

- Le Club de Rock et Country a effectué des démonstrations avant le départ de la marche de nuit. Les 85 marcheurs, à leur retour, ont apprécié la soupe à l'oignon offerte par le restaurant La Vieille Ferme.
- La Boule des Amis a organisé un concours de pétanque
- Les Deux Ecoles ont fait des actions internes Samedi
- L'ADMR et le Club des Aînés ont proposé des jeux de société
- Le Club Féminin, avec son expo-vente a reçu également de nombreux visiteurs
- Le Club de Karaté enfant et l'Atelier du Cirque ont présenté des démonstrations
- A vélo, le Club Cycliste et à cheval, l'association Laclop, ont sillonné les villages pour collecter les dons
- La soirée Karaoké avec repas campagnard a enchanté une centaine de participants

Dimanche :

- A la marche du mois, l'occasion était donnée d'un dernier dépôt de dons.

Le montant des dons reçus lors de ces manifestations avec la Subvention Communale, les dons du Comité de Jumelage, de l'Association Gymnastique, de l'Amicale des Sapeurs Pompiers, du Club de Basket et du Club de Karaoké, s'élève à un montant de 3 988,00 €.

6

Ces fonds sont récoltés au profit de la recherche pour les maladies génétiques.
Merci à tous.



LES POMPIERS (AGRANDISSEMENT CASERNE ET SAINTE BARBE)

RÉCEPTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DE BEAUZAC

Le vendredi 2 octobre a eu lieu, en présence de M. le Maire, l'inauguration des travaux d'extension et d'aménagement du Centre d'Incendie de Beauzac. M. Gérard ROCHE (Président du Conseil Général), le Colonel WEIGEL (Directeur Départemental) et le Major BONNET (chef de Centre) coupaient les rubans de la nouvelle stèle, en l'honneur des pompiers morts en service, et celui du nouveau bâtiment. Le public venu assister à cette cérémonie put admirer la nouvelle salle de réunion, de formation et le standard opérationnel présent dans l'extension. Les vestiaires et le local technique de l'ambulance furent les points d'intérêts pour la partie rénovation dans les anciens locaux. Le montant des travaux avoisine les 370 000 euros, la commune a participé à hauteur de 25%. Après les différents discours, où l'on notait la présence de MM. GOUTEYRON et GRANGER, un apéritif fut offert dans les garages de la caserne. Satisfaits de ce nouvel outil, les sapeurs-pompiers n'attendent plus que le « rafraîchissement » de leur parc matériel.



SAINTE BARBE



Le samedi 5 décembre dernier, l'ensemble du Centre de Beauzac s'est retrouvé à l'Espace « la Dorlière » pour célébrer sa patronne : « Sainte Barbe ». Après une minute de silence pour les pompiers disparus, Jean-Paul Bonnet (chef de Centre) dressait le bilan de l'année écoulée avec un nombre d'interventions en légère diminution (115 pour 2009). Le nouveau système d'alerte (SYSTEL) mis en place depuis le 1^{er} juin donne satisfaction. 4 départs furent annoncés : Gilbert GAYTON, Robert GESSEN et André DARLES ont posé le casque ; Laurent LIOGIER rejoint le Centre de Bas en Basset. Parallèlement, 4 recrues sont arrivées : Justine LOURDELLE, Julien GOMMET, Cédric COUTENSON et Alban GORY. Mrs PRORIOL et GIDROL félicitèrent les 4 médaillés : médaille d'or (30 ans de service) pour Yves BALAY, Robert GESSEN et Jean-Paul BONNET, et médaille de Vermeil (20 ans de service) pour André BONNET. Tous se retrouvèrent ensuite autour d'une bonne table servie par l'Air du Temps.

CROIX ROUGE

L'antenne de la Croix Rouge de BEAUZAC a ouvert une vestiboutique dans l'impasse à droite de l'ancienne mairie. Elle est ouverte tous les mardis de 9 heures à 12 heures 30 et les 1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois. Une visite s'impose, les bénévoles se feront un plaisir de vous y accueillir.



NOUVELLES ENTREPRISES

MG 43 – FORMATIONS - Formateur Sécurité – Sûreté - Caces
Mr Marcel GOUIN
06.47.60.04.61 - marcel.gouin@hotmail.fr

CHANGEMENT DE TITULAIRE

La Pharmacie CELLE devient la pharmacie de la Madeleine ; La gérante est Mme Carole MINAIRE

Nouveaux horaires :

ouverture le lundi après-midi

fermeture le samedi après-midi

la semaine : 8h30 – 12h00 et 14h30 – 19h00

PROGRAMME CAP ÉVASION POUR FÉVRIER



Du 15 au 26 février les enfants se transformeront en super héros pour vivre à fond les activités proposées par l'équipe pédagogique.

Si la neige est au rendez-vous nos super héros pourront chausser les skis, partir à la conquête du Mézenc avec les chiens de traîneaux, affronter les pentes les plus vertigineuses sur des luges devenues le temps d'une descente des vaisseaux invincibles.

C'est aussi en héros qu'ils affronteront la glace de la patinoire et les entrelacs de Max Aventure.

Ils pourront aussi nous dévoiler tous leurs pouvoirs à travers des activités culinaires, artistiques et sportives.

Les vacances se finiront avec un grand jeu « le show des super héros »

Les ados quant à eux se préparent aussi à affronter la neige.



JUMELAGE (10^{ÈME} ANNIVERSAIRE À CAMIGLIANO)

C'est pour fêter le 10^{ème} anniversaire du jumelage avec la commune italienne de CAMIGLIANO, située en CAMPANIE à quelques 40 kilomètres de NAPLES, qu'une trentaine de Beauzacois ont accompagné leur Député-Maire Jean PRORIOI lors d'un voyage du 8 au 10 Octobre.

Ils y ont été accueillis par le maire Vincenzo CENNAME, le Comité de Jumelage et toutes les familles d'accueil. En effet la tradition veut que lors des échanges entre communes dans le cadre du jumelage, la commune accueillante loge les invités chez ses habitants permettant ainsi une meilleure symbiose des populations et la découverte de l'autre.

Le Samedi matin à 10h30, la cérémonie célébrant le 10^{ème} anniversaire du Jumelage s'est déroulée sur la Place Kennedy où est érigée la sculpture célébrant le Jumelage et son 10^{ème} anniversaire. A cette occasion sont intervenus : Marilena DI FEOLA, Présidente du Comité de Jumelage de CAMIGLIANO, Claude BLANCHARD, Président du Comité de Jumelage de BEAUZAC, Rénato PELLEGRINO, Maire de CAMIGLIANO lors du Jumelage en 1999, Jean PRORIOI, Maire de BEAUZAC, et Vincenzo CENNAME, Maire de CAMIGLIANO. Tous se sont félicités des excellents rapports et des liens qui unissent les 2 communes et ont exalté l'Europe et le jumelage qui en est un des outils. A l'issue de cette cérémonie un repas commun fut proposé aux participants.



Le Dimanche, dès 7 heures du matin, des pétards et des bombes ont réveillé la population pour l'informer du début de la fête patronale : la Saint Siméone.

Au cours de la journée, le Saint est porté en procession à dos d'hommes à travers toute la commune, accompagné du prêtre, d'une harmonie, des personnalités de la commune et il est précédé par l'explosion de chapelets de pétards et de bombes. A l'issue de cette procession en fin d'après-midi et après une messe célébrée en plein air, un fabuleux feu d'artifice est tiré devant la statue à l'entrée de l'église malheureusement sous une pluie battante. Pour terminer la cérémonie ; le Saint est

rentré dans l'église pour retrouver son reposoir accompagné de chants très vigoureux repris successivement par les hommes et par les femmes. Des arches lumineuses décorent abondamment l'ensemble des rues pendant les 3 jours de fête.

Le Lundi matin, sous la pluie ce furent les adieux, comme toujours, accompagnés de larmes.

Le Lundi après-midi et le mardi matin, le groupe a visité ROME.

Tous les participants sont revenus, comme après chaque visite à CAMIGLIANO avec une profusion de cadeaux nous donnant une grande leçon de générosité et des souvenirs pleins la tête en particulier celui d'un accueil toujours aussi chaleureux et le sentiment d'avoir découvert une petite partie de l'Europe à travers une nouvelle approche grâce au jumelage.

Suite à l'assemblée générale du 26 novembre, un nouveau Bureau est mis en place, il est constitué de :

François ALBERTINI : Président, Claude BLANCHARD : Vice-Président, Jeanine GESSEN : Secrétaire, Liliane PETIOT : Trésorière, Martine CHOUVELON, Yvette PETIOT, Raymond MAGNE, Marc PLEYNET

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE :

0 820 200 189* le numéro utile

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire Arrco, Agirc, ou Ircantec, c'est simple.

Contactez un conseiller au **0 820 200 189*** du lundi au vendredi de 9h à 18h. En lui communiquant votre nom et votre numéro de Sécurité sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier. Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

*0,09 € TTC par minute à partir d'un poste fixe.

ÉLECTIONS RÉGIONALES :

**14 et 21
mars 2010**

RECENSEMENT MILITAIRE

LE RECENSEMENT DONNE DES DROITS

Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en Janvier – Février et Mars 1994, domiciliés dans la commune, sont invités à se présenter en mairie munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité pour se faire recenser le jour de leurs 16 ans.

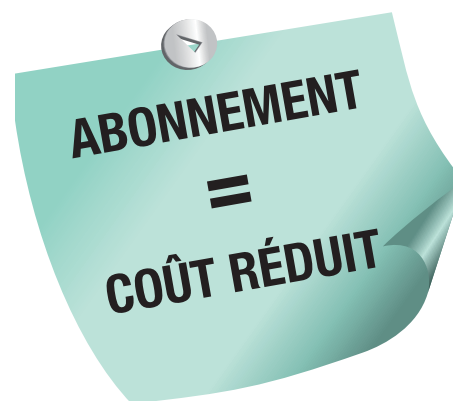
Lors de l'exécution de cette formalité, une attestation de recensement est délivrée. Cette attestation est obligatoire pour s'inscrire aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, par exemple le BAC, le BEP, le PERMIS DE CONDUIRE

MÉDIATHÈQUE - ANIMATIONS

Janvier	Février	Mars
Mardi 5 Janvier : Tea Time à 15 h à la bibliothèque de Beauzac (rencontre - Discussion autour des livres)	Mardi 2 Février : Tea Time à 15h à la bibliothèque de Retournac (rencontre-Discussion autour des livres)	Mardi 2 Mars : Tea Time à 15 h à la bibliothèque de Beauzac (rencontre-Discussion autour des livres)
Judi 21 Janvier : Conte avec les enfants du RAM	Mercredi 3 Février : Heure du Conte à 15 h	Judi 4 Mars : Conte avec les enfants du RAM
	Mardi 9 Février : Rencontre des classes de Cm2 avec Jean-Hugues Malineau « à la manière de Prévert... »	Vendredi 5 Mars : 20h30 à la Dorlière, les médiathèques de Beauzac et de Monistrol organisent une soirée « la chanson de Prévert »
		Vendredi 12 Mars : 14h « il pleut des poèmes » spectacle organisée dans le cadre du printemps des poètes
		Mercredi 17 Mars : Heure du conte à 15h
		Du 15 au 10 Avril : Exposition sur l'Héroïc Fantasy ou les mondes fantastiques







SAISON CULTURELLE sur février, mars, avril et mai

Concert sur scène :

MELTING'POTES

Samedi 13 février 20h30, Espace « La Dorlière »

Melting'Potes est un groupe vocal du Puy en Velay, créé il y a dix ans suite à la rencontre de quelques amis avec Nina Pal Markovic. C'est elle qui dirige encore le groupe aujourd'hui. Elle est également chef de chœur au Conservatoire à Rayonnement Départemental du Puy en Velay et anime des stages pour le Centre d'Art Polyphonique Auvergne et différents festivals.

Depuis ce sont dix années de complicité, de chants, de participation aux différentes manifestations de leur ville, mais aussi à l'étranger, qui les animent.

L'identité musicale de Melting'Potes est la recherche de sonorités diverses, à travers l'interprétation d'œuvres chantées «a cappella» ou accompagnées au piano par Nebojsa Markovic, pianiste chanteur-compositeur.

Billetterie : Plein tarif : 8 € - Tarif abonnement : 6 € - Tarif enfant (- de 12 ans) : 4 €
Tarif préférentiel sur réservation, appliqué pour les groupes de 10 personnes ou plus

Renseignements et réservations à l'office de tourisme de Beauzac 04 71 61 50 74 et à l'Office de Tourisme de Monistrol sur Loire 04 71 66 03 14



Ciel Ecran : Opérette sur écran géant

LE CHANTEUR DE MEXICO

Vendredi 19 février à 20h30, Espace « La Dorlière »



En 1911, au cours de la saison balnéaire de Saint-Jean-de-Luz, un jeune basque, Vincent Etchebar, chanteur dans la chorale luzienne, danseur de fandango et coqueluche des filles de la région, fait la connaissance d'une divette d'opérette, Eva Marchal, qui ne trouve pas désagréable d'ébaucher avec lui un flirt de vacances. « Mexico ! Mexi...iii..co ! » Qui n'a pas chanté ce refrain dans une fête de famille ou encore dans un karaoké ? Cette mélodie de Francis Lopez a traversé plus d'un demi-siècle...

Billetterie : Plein tarif : 7 € - Tarif enfant (- de 12 ans) : 3,50 €

Renseignements et réservations à l'office de tourisme de Beauzac 04 71 61 50 74

Ciel Ecran : Concert sur écran géant

ÂGE TENDRE ET TÊTE DE BOIS

Vendredi 19 mars 2010 à 20h30, Espace « La Dorlière »

La quatrième tournée a débuté en mars 2009 et continue jusqu'en février 2010. Elle est animée par Pierre DOUGLAS et Sophie DAREL. CielEcran vous propose de découvrir en exclusivité ce grand spectacle qui a réuni des milliers de fans partout en France. Avec Sheila, invitée d'honneur et marraine de cette nouvelle édition, Isabelle AUBRET, Fabienne THIBEAULT, la Compagnie Créole, Bobby SOLO, Franck ALAMO, Michel ORSO, Marcel AMONT, Stone et Charden, Patrick JUVET, Claude BARZOTTI, Christian DELAGRANGE et les Charlots ainsi que beaucoup d'autres artistes...

Une grande soirée musicale en perspective, pour chanter en chœur avec vos artistes préférés !

Billetterie : Plein tarif : 7 € - Tarif enfant (- de 12 ans) : 3,50 €

Renseignements et réservations à l'office de tourisme de Beauzac 04 71 61 50 74





Spectacle sur scène : Théâtre jeune Public

L'ÂNE OU LE JUGEMENT DES NIAIS

Dimanche 21 Mars 15h30, Espace « La Dorlière »

L'histoire émouvante de tous les enfants « L'ÂNE ou LE JUGEMENT DES NIAIS ». Conte théâtral et musical à partir de 6 ans, séances familiales.

Chaque samedi, le père, le fils et l'âne traversent notre village. Ils sont l'objet de la vindicte populaire, des moqueries, des mesquineries. La machine à sarcasmes se met en route sur le passage des pauvres pay-sans. Chaque enfant peut s'identifier au petit Josué et comprendre avec lui que, pour exister pleinement, il faut se libérer du jugement et apprendre la tolérance. « Quel homme es-tu ? Quel choix fais-tu ? De quel côté te tiens-tu ? »

De la musique traditionnelle : accordéon diatonique, cornemuse et vielle-à-roue. Imaginé par les enfants, un décor qui ne tient pas en place, se transforme, court et vole. Un refrain, un jingle. Deux comédiens-musiciens hauts en fantaisie, pris dans un rythme où les situations évoluent sans cesse : drôlerie, noirceur,

poésie, gravité...

Mise en scène et interprétation : Esther Luneau - Ecriture musicale & interprétation : Fabrice Goupil Durée : 50 min

<http://monsie.orange.fr/theatredesinnocents/index.jhtml>

Billetterie : Tarif normal : 6 € - Tarif abonnement : 4 € - Tarif enfant (- de 12 ans) : 4 €

Renseignements et réservations à l'office de tourisme de Beauzac 04 71 61 50 74 et à l'Office de Tourisme de Monistrol sur Loire 04 71 66 03 14.

Spectacle sur scène : Théâtre

MAMAN PÈTE LES PLOMBS !

Samedi 10 avril 20h30, Espace « La Dorlière »

Persuadée à tort d'être trompée, Françoise décide de se venger. Quiproquos, victimes innocentes, ce « pétage de plombs » va laisser des traces et des souvenirs cuisants et entraîner famille, amis et collègues dans des situations embarrassantes et inconfortables. Fort du succès de la pièce « Maman pète les plombs » jouée en 2009, une prolongation vous sera présentée par 11 comédiens à Beauzac.

Créée en 1999, la troupe de la Capucine joue ses pièces depuis 2004, installée à SAINT-FERREOL-D'AUROURE (Haute-Loire) à quinze kilomètres au Sud-Ouest de Saint-Etienne et à une soixantaine au Nord-Est du Puy-en-Velay, à l'extrême limite entre Auvergne et Rhône-Alpes. La Capucine a choisi la comédie et le théâtre de boulevard comme terrain de jeu et c'est sous le pseudonyme de Marie LAROCHE-FERMIS que Marie-Claude FERRARIS, fondatrice et vice-présidente de la Capucine, écrit ses pièces. Passionnée d'écriture et de théâtre, Marie est née à Saint-Etienne où elle a longtemps habité et réside depuis 1993 à PONT-SALOMON (Haute-Loire), commune voisine de SAINT-FERREOL-D'AUROURE.

<http://www.latroupedelacapucine.fr/>

Billetterie : Tarif normal : 8 € - Tarif abonnement : 6 € - Tarif enfant (- de 12 ans) : 4 €

Renseignements et réservations à l'office de tourisme de Beauzac 04 71 61 50 74 et à l'Office de Tourisme de Monistrol sur Loire 04 71 66 03 14.



Spectacle sur scène : Musique Jazz Manouche

LA MANOUCHE TUMITT

Samedi 29 mai 20h30, Espace « La Dorlière »

Au pays du jazz manouche, lorsque les chorus roulent sur les reliefs fermes et bombés, que le vent fait s'entrechoquer les pierres avec une régularité envoûtante, que tous ces bruits produisent contre les récifs un écho uni qui explose en mille identités, on peut dire que la belle saison approche. C'est à cette époque qu'apparaît La Manouche Tumitt, sous les vieux chênes du style, dans des coins frais où elle reprend à son compte les paramètres traditionnels de son biotope. Elle puise ses minéraux dans les standards, et peut même étendre ses racines

jusqu'à quelques classiques de la chanson française. Ainsi, si vous ouvrez vos yeux et tendez l'oreille, vous la trouverez, en quintet, fraîche et colorée, toujours prête à se laisser déguster...

<http://www.myspace.com/lamanouchetuemite43>

Billetterie : Tarif normal : 8 € - Tarif abonnement : 6 € - Tarif enfant (- de 12 ans) : 4 €

Tarif préférentiel sur réservation, appliqué pour les groupes de 10 personnes ou plus

Renseignements et réservations à l'office de tourisme de Beauzac 04 71 61 50 74 et à l'Office de Tourisme de Monistrol sur Loire 04 71 66 03 14.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 02 Octobre 2009 à 20h30 sous la présidence du Député-Maire Jean PRORIOL. Un conseiller municipal était excusé. Monsieur Daniel GIDROL, 1^{er} adjoint, donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

1° - BATIMENTS COMMUNAUX – PATRIMOINE - VOIRIE

Requalification du centre bourg – 2^{ème} tranche Approbation du Projet Détaillé et du dossier de consultation

Le Conseil Municipal approuve l'Avant Projet Détaillé établi par le Cabinet SOTREC sur la base de la nouvelle composition générale d'aménagement de la Place du Marché, de la Place de l'Eglise, de la Place du Monuments aux morts et des anciens combattants et de la Rue Victor Hugo proposée par le Cabinet d'architecte Jacques VARENNES, maître d'œuvre, en accord avec M. BRUNON, architecte des Bâtiments de France.

Le dossier de consultation des travaux qui comprend deux 2 lots :

Lot n°1 : Déconstruction bâtiments/terrassement/gestion déchets/démontage réseaux

Lot n°2 : Voirie / revêtements / réseaux:

est validé pour un montant évalué globalement à 351 817,50 € HT/420 773,73 € TTC financé pour partie par une subvention du Département de 92 800,00 € et par une subvention de l'ETAT au titre de la DGE 2009 de 30 000,00 €.

Programme voirie 2009 – approbation du projet de travaux

Le Programme Voirie – Exercice 2009 dont l'étude est confiée au Cabinet BE_iE – Jean Reynaud de Vieille Brioude est approuvé comme suit :

1° - la reconstruction des chemins et voies communales ou rurales endommagés par les crues des 1^{er}, 2 et 3 Novembre 2008 :

Chemin de Bransac bas comprenant la reconstruction d'un pont en remplacement des deux gués emportés par les crues

Chemin de Brenas - réaménagement des refuges de croisement emportés et goudronnage de l'entrée du village ravivée par les eaux de ruissellement

Chemin de Theil endommagé par les eaux de ruissellement

2° - le goudronnage du chemin de la Vierbe maintenant que l'ensemble des constructions est achevé

3° - La réparation des chemins endommagés après l'hiver : chemin de La Frétisse – chemin de Combres à Retournac, chemin de Bransac haut et entrée village de Piroles (patte d'oie)

4° - La poursuite du goudronnage des chemins en terre : chemin du Rousson aux Pinatons et chemin du Montillon.

Le dossier de consultation des travaux qui comprend deux 2 lots :

Lot n°1 : Terrassement et voirie

Lot n°2 : Construction d'un pont:

est validé pour un montant évalué globalement à 213 843,00 € HT / 255 756,23 € TTC

Par ailleurs, le goudronnage de l'ensemble du chemin de la Frétisse : 77 954,00 € HT / 93 232,98 € TTC sera prévu en tranche conditionnelle pour 2010

Acquisition d'un tractopelle

Après appel public à la concurrence, le Conseil Municipal décide d'acquérir un tractopelle neuf JCB 3CX à l'Entreprise LYOMAT de Pierre Bénite qui a formulé la meilleure offre à 60 000,00 €. Ce matériel aura les mêmes caractéristiques techniques que l'actuel tractopelle avec l'option déplacement hydraulique de la flèche. Daniel GIDROL est chargé de finaliser cette acquisition en négociant une remise supplémentaire.

L'ancien tractopelle JCB 3CX sera vendu au prix de 10 000,00 € à la Commune de La Chapelle d'Aurec qui en a fait la demande ou repris à ce prix par l'Entreprise LYOMAT.

Un arroseur IRRIFRANCE Micro sera vendu à l'Entreprise COSEEC au prix de 700,00 €

Un emplacement à usage privatif moyennant redevance annuelle est accordé à M. Patrick OLLAGNIER pour garer son camion pizza près de son domicile au Lotissement Le Blanchard

Reconstruction du pont de Theil - Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Pour tenir compte de l'abandon de la construction d'une passerelle piétonne provisoire à Theil, prévue initialement pendant le temps de la reconstruction du pont définitif, le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet SGI Ingénierie du BTP – Sylvain GERENTES est modifié par avenant ramenant le montant des honoraires à 8 881,46 € HT / 10 622,23 € TTC.

2° - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES COMMUNALES – PERSONNEL COMMUNAL

La grille des emplois communaux est modifiée pour tenir compte de l'organisation du travail de certains agents contractuels affectés dans les classes maternelles et élémentaires à l'Ecole Publique et pour pouvoir les titulariser.

Pour satisfaire une demande du personnel communal, il est décidé d'autoriser le travail à temps partiel sur autorisation ou de droit dans les conditions statutaires et d'en fixer les modalités d'application.

La nouvelle convention proposée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour assurer la prévention médicale des agents de la Commune est approuvée pour une durée de 3 ans. La participation financière est forfaitisée à 35,00 € par an et par agent présent dans la collectivité au 1^{er} janvier de l'année N.

Souscription de deux emprunts pour financer les investissements de la Commune et du Service de l'Assainissement

Pour le financement des investissements engagés au cours des exercices budgétaires 2008 et 2009 au titre du budget communal (programmes de voirie et reconstruction des infrastructures détruites par les crues des 1^{er}, 2 et 3 Novembre 2008) et du budget de l'assainissement (création d'un réseau d'assainissement à La Varenne – La Croix Blanche – Les Granges – Chazelet et Rue Louis Pasteur), le Conseil Municipal décide de souscrire auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire :

- Un prêt de 300 000,00 € au budget de la Commune — durée de 20 ans— remboursement à capital constant – échéance trimestrielle - Taux : 4,06 %.

- Un prêt de 200 000,00 € au budget de l'Assainissement – durée de 25 ans – remboursement à capital constant – échéance annuelle - Taux : 4,10 % .

Sur demande du Comptable du Trésor qui n'a pas pu recouvrer une facture d'eau concernant un abonné décédé en l'absence d'une succession identifiée, une allocation en non valeur est allouée au titre du Budget de l'eau (64,90 €) et du Budget de l'assainissement (37,54 €).

Un avis favorable est donné à la demande d'autorisation formulée par la Sté SOME CAB SAS dont le siège est situé ZA du Suc de Chabanou à BEAUZAC en vue d'augmenter la capacité de fabrication des pièces métalliques par usinage et traitement thermique sur le site de BEAUZAC. Cette demande a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 17 Septembre 2009 jusqu'au 19 Octobre 2009 suite à un arrêté préfectoral n°DAI-B1/2009 – 429 du 19 Août 2009 pris au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

La Médiathèque de BEAUZAC adhèrera officiellement à la ludothèque RICOCHET dont le siège est la Communauté de communes «Les Marches du Velay» pour le prêt de jeux et pour l'animation et s'acquittera de la cotisation annuelle actuellement de 23,00 €.

Daniel GIDROL, président de la commission « vie culturelle » présente le bilan financier de la saison culturelle mise en place à l'Espace La Dorlière qui s'est soldé par un déficit de 3 845,00 € couvert entièrement par la subvention de fonctionnement allouée en début d'année.

Il présente le contenu du programme de la saison culturelle 2009/2010, y compris la Fête de la Musique, élaboré par la commission «Vie culturelle» en partenariat avec Monistrol sur Loire et donne le détail du budget prévisionnel pour son financement. Comme pour l'année précédente une communication sur ces spectacles sera entreprise au travers d'une plaquette culturelle commune avec la Ville de Monistrol sur Loire distribuée à l'ensemble de la population des deux communes et des encarts publicitaires dans le Journal « La Gazette ».

3° - RENTRÉE SCOLAIRE

Jeanine GESSEN, adjointe en charge de la vie scolaire fait le compte rendu de la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Globalement les effectifs scolaires dans les deux écoles sont de 350 élèves (Ecole Saint Joseph : 130 élèves répartis dans 6 classes et l'Ecole Publique 220 élèves répartis dans 8 classes)

Au niveau de la cantine scolaire, il n'y a pas eu de modification dans le fonctionnement de ce service hormis l'inversion des services: l'Ecole Privée Saint Joseph étant au 1^{er} service, l'Ecole Publique au 2^{ème} service. Le nombre global de rationnaires pour les deux services est en moyenne de 110 avec des pointes journalières jusqu'à 125. Pour optimiser l'encaissement de la vente des repas, il est envisagé au moins pour la rentrée scolaire 2010/2011 la mise en place d'un système de vente des repas à l'aide de tickets avec création d'une régie municipale au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal alloue un crédit de 30,00 € par élève (+ 2,50 %) à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée Saint Joseph pour l'achat de fournitures scolaires et l'arbre de Noël soit une dépense de 10 500,00 €

De même un crédit de 7,50 € par élève (+2,50 %) soit 2 625,00 € est alloué à ces deux écoles pour la participation des élèves à un spectacle ou une activité culturels.

Suite à la demande du Maire du CHAMBON FEUGEROLLES, une contribution financière obligatoire de 776,29 €. sera versée à cette commune pour couvrir les frais de scolarité d'un élève domicilié à BEAUZAC et inscrit en Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S) de l'école élémentaire Jules Ferry.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle organisation du service de ramassage scolaire pour l'année 2009/2010 à savoir :

Circuit n° 025-01 Transports GOUNON

Boucle A : Grandchamp – Le Viillard - Les Bernauds – BEAUZAC

Boucle B : BEAUZAC – Le Theil - Chizeneuve

Coût forfaitaire journalier : 133,70 €

Circuit n° 025-02 Transports GOUNON

Boucle A - BEAUZAC – Pont de Lignon BEAUZAC (circuit de rapprochement)

Boucle B – Confolent – BEAUZAC

Boucle C - BEAUZAC – Bérard – Le Cortial Bas – Le Cortial Haut – Chazelet - BEAUZAC

Coût forfaitaire journalier : 165,90 € (Lundi/Mardi/Jeudi et Vendredi) et 155,40 € (Mercredi)

Circuit n° 025-04 Transports GOUNON

BEAUZAC – Grand – Chevalier – Peyragrosse – Le Monteil – Piroles – Lioriac - Piroles – BEAUZAC.

Coût forfaitaire journalier : 225,00 €

Circuit n° 025-08 Commune de BEAUZAC

Boucle A – BEAUZAC – Peyre – Le Fraisse-haut – Vaures – Bransac - BEAUZAC

Boucle B – BEAUZAC – Brenas – La Grange – La Para – BEAUZAC

Coût forfaitaire journalier : 129,90 €

Le Département sera sollicité pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 70 % avec un plafond à la charge de la Commune de 165,00 € par enfant. (100 % pour le circuit de rapprochement de Pont de Lignon). Cependant, compte tenu de l'impact financier de ce service sur le budget communal en l'absence de participation financière des familles, il sera porté une plus grande vigilance sur les inscriptions dites « de confort » qui gonflent artificiellement les chiffres prévisionnels avec pour conséquence une mobilisation de moyens de transport disproportionnée par rapport aux effectifs réellement présents à la rentrée scolaire.

Jeanine GESSEN et Cécile OLLIER présentent aussi l'existence du PEDIBUS grâce à l'implication de plusieurs parents d'élèves bénévoles des deux écoles. Il concerne toujours 2 secteurs : ligne BLEUE de La Charreyre avec une douzaine d'enfants et ligne VERTE du Suc de Chabanou avec une dizaine d'enfants

Un avis favorable est donné sur la fixation par le Préfet de la Haute-Loire de l'indemnité de logement des instituteurs – Année 2009 – conformément à l'article 3 du décret du 03 Mai 1983 (Article R. 212.9 du Code de l'Education).

4°- A.E.P. - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur l'Eau lequel fait ressortir une adéquation de la tarification par rapport au service rendu tant pour le service de l'eau que pour le service de l'assainissement. Ce rapport est consultable en mairie ou sur le site internet de BEAUZAC

Il prend connaissance dans le détail du projet d'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Montourtier, Les Vivats, Les Sausses et Le Rousson confié au Cabinet C3E – F CHARPENTIER de Trévoux (Ain) et de l'état d'avancement du montage des dossiers Loi sur l'Eau et Déclaration d'Utilité Publique.

Pour remédier aux risques récurrent de débordements des eaux pluviales dans le bourg dont la principale cause est l'augmentation des débits de pointes pluviaux suite à l'urbanisation des bassins versants concernés, le Cabinet C3 E envisage la mise en place de 3 dispositifs de stockage des eaux de ruissellement (bassins de rétention)

Ouvrage n°1 – Montourtier

Ce bassin d'orage de type bassin sec paysager constitué de digues en terre et enherbé pour une bonne insertion paysagère serait implanté sur la parcelle communale à l'entrée des Sausses (derrière la propriété B THESSOT) pour réguler le bassin hydraulique des Vivats et de Montourtier.

Ouvrage n°2 – Les Sausses

Ce bassin d'orage de même type que le précédent serait implanté sur la parcelle communale au fond des Sausses (avant la propriété VIGOUROUX) pour réguler le bassin hydraulique du Suc, des Sausses et de Montourtier.

Ouvrage n°3– Le Rousson

Ce bassin d'orage identique aux précédents serait implanté sur la parcelle privée (en dessous de l'immeuble HLM du Blanchard) pour réguler le bassin hydraulique du bas de La Charreyre et Les Vivats, du Rousson et des Pinatons.

Par ailleurs, il y aura lieu d'engager des travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour diminuer l'arrivée d'eaux parasites à la station d'épuration et de dériver les canalisations existantes sous les bassins d'orage

Le coût total de ces travaux est évalué à :

Bassins d'orage : 164 000,00 € HT

Réseaux : 374 000,00 € HT

Ce projet pourrait faire l'objet d'un financement du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le dossier administratif pour l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et la Déclaration d'Utilité Publique sera soumis à enquête publique rapidement pour l'établissement des servitudes de passage

Suite aux modifications statutaires du Service Départemental de l'Eau dépendant du Conseil Général de la Haute-Loire, il est décidé de poursuivre la collaboration avec ce service, de continuer de lui confier la mission d'assistante au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration grâce à la mise en œuvre d'un suivi régulier de ces équipements et à la réalisation de diagnostics de fonctionnement. Il apportera aussi une assistance pour l'élaboration des conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique, pour la mise en place des missions dévolues au SPANC et pour la réalisation et le suivi des procédures de définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable. Une convention dont la durée est de 5 ans, est approuvée ; les prestations fournies par ce service feront l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle pour 2009 de 1 079,40 €

05° - QUESTIONS DIVERSES

1° - Recensement général de la population

Le décret n°2003-561 du 23 Juin 2003 fait figurer la commune de BEAUZAC dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2010. Le recensement général aura lieu du 20 Janvier au 20 Février 2010 et 5 agents recenseurs seront désignés pour effectuer la collecte des données démographiques. Le coordonnateur communal sera à nouveau Monique CHAZELLE.

2° - Recensement général agricole

Le recensement de l'agriculture de 2010 se déroulera sur le terrain du 1^{er} Septembre 2010 au 30 Avril 2011 avec une période préparatoire du 1^{er} septembre 2009 au 31 Janvier 2010 pour établir la liste des exploitations agricoles petites ou grandes soumises à enquête.

Une commission consultative communale composée de plusieurs personnes connaissant le milieu agricole est désignée par le Maire et comprendra au titre du Conseil Municipal : MM. Marc MILLION, Xavier LIOGIER, Charles CLAUZON et Monique SURREL-SATRE.

Sur proposition du Maire, une procédure administrative de déclassement en vue de la cession des emprises sur le domaine public dans le village de Piroles sera lancée. Il informe d'un contact pour acheter l'ex-usine MURGUE aux Granges.

Xavier LIOGIER demande qu'une solution soit trouvée rapidement pour réguler le nombre de pigeons (stérilisation des œufs ou capture). Il évoque aussi l'état d'avancement du dossier de numérotation des rues.

Suite à la demande de Christine VINCENT il sera procédé à la pose de parking à vélo au Pré Clos vers la cabine téléphonique.

Lecture est faite d'une pétition signée par les enfants du quartier de Montourtier qui demandent à la Mairie de mettre en place un ralentisseur pour casser la vitesse des voitures sur ce tronçon de route. Ce problème de non respect des limitations de vitesse est devenu récurrent et fait l'objet de nombreuses réclamations sur toute la Commune. Il n'est pas envisageable d'installer des ralentisseurs partout. Il sera fait appel au civisme des conducteurs au travers du prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h30.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 27 Novembre 2009 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Député-Maire. Plusieurs conseillers municipaux étaient excusés.

Monsieur Daniel GIDROL donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

1° - PATRIMOINE COMMUNAL – BÂTIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE

Suite à la consultation publique lancée pour la dévolution des travaux de restructuration du Centre Bourg 2^{ème} tranche pour l'aménagement de la Place du Marché, Place de l'Eglise, Place du Monument aux morts et des anciens combattants et Rue Victor Hugo, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer comme suit les marchés de travaux :

Lot n°1 – Déconstruction- déconnexion des réseaux : Entreprise SDRTP à Montregard : 51 107,00 € HT / 61 123,97 € TTC.

Lot n°2 – Voirie – revêtements et réseaux : Entreprise PAULET & Cie à Sainte-Sigolène

associée à Entreprise ODTP 43 à Polignac : 314 939,00 € HT / 376 667,04 € TTC

Compte tenu de ces éléments, le coût global des travaux compris honoraires, contrôle SPS, divers, dossiers administratifs et imprévus s'élève à 410 000,00 € HT / 490 360,00 € TTC financé par le Département au titre du CG2D : 92 800,00 € et par l'ETAT au titre de la DGE 2009 : 30 000,00 €. Par ailleurs pour diminuer la charge financière de la Commune une subvention de 100 000,00 €. sera sollicitée auprès de l'ETAT au titre du Programme 122 – Action 01 pour travaux d'intérêt local et au titre de la DGE 2010 : 14 400,00 €.

Une réunion publique sera organisée à l'Espace des Remparts le Lundi 04 Décembre 2010 à 20h00 avec Jacques VARENNES, architecte et le Cabinet SOTREC, maître d'œuvre, pour présenter le projet définitif et détailler le déroulement du chantier.

Le Conseil Municipal approuve les marchés de travaux du Programme Voirie 2009 à savoir :

Lot n°1 – Terrassements et revêtements : Tranche ferme et tranche conditionnelle - Entreprise PAULET & Cie à Sainte Sigolène : 249 687,20 € HT / 298 625,89 € TTC.

Lot n°2 – Génie civil – reconstruction du pont de Bransac : - Entreprise ARNAUD SA à Polignac : 18 931,50 € HT / 22 642,07 € TTC

Compte tenu de ces éléments, le coût global des travaux, honoraires, contrôle SPS, divers, dossiers administratifs et imprévus s'élève à 280 000,00 € HT / 334 880,00 € TTC. Les travaux de reconstruction des voiries et ouvrages d'art détruits par les crues de la Loire, de L'Ance et du Ramel seront financés par l'ETAT à hauteur de 40 % au titre de la solidarité nationale et par le Département à hauteur de 10 %.

Le contrat de maîtrise d'œuvre partielle avec le Cabinet BE_IE – Jean Reynaud de Vieille Brioude pour l'étude du Programme de Voirie 2009 est validé. Le montant des honoraires est fixé à 7 681,45 € HT / 9 187,01 € TTC.

Sont approuvées les nouvelles modalités de versement de l'indemnité de résiliation du bail attribuée à M. Roger GAUTHERON lors d'une précédente délibération.

Est adopté le Programme d'éclairage public du Centre bourg qui prévoit la dissimulation complète des fils électriques sur façades, la pose de lanternes à l'identique de celles actuelles et le déplacement d'une borne de marché. Les travaux dont le coût s'élève à 10 339,98 € TTC seront confiés à l'Entreprise ETDE par l'intermédiaire du Syndicat départemental d'électrification de la Haute-Loire qui les finance à hauteur de 50 % du montant HT.

Par ailleurs, il est décidé de confier au Syndicat départemental d'électrification le renforcement du réseau d'éclairage public du Chemin de La Vierbe et du Chemin de Montourtier : coût des travaux : 12 257,54 € TTC subventionné à hauteur de 50% du coût HT.

Enfin, la Commune participera à l'extension du réseau d'électricité basse tension au Syndicat départemental d'électrification de la Haute-Loire pour desservir la construction POCHELON au Viallard.

2° - INONDATIONS DES 1^{ER}, 2 ET 3 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution définitive des subventions de l'ÉTAT et du DÉPARTEMENT pour la reconstruction des infrastructures et ouvrages publics détruits par les crues de La Loire, L'Ance, Le Ramel et autres ruisseaux des 1^{er}, 2 et 3 Novembre 2008. Montant de la dépense HT pris en compte : 548 700,00 €

ÉTAT Taux : 40 % : 219 480,00 €

DÉPARTEMENT Taux : 10 % : 54 870,00 €

Reconstruction d'un pont tout tonnage à Bérard – côté BEAUZAC

La Commune ayant obtenu les notifications de subventions, il est décidé d'engager les travaux de reconstruction du pont de Bérard situé – côté BEAUZAC ; le second pont situé sur le territoire de BAS EN BASSET appartenant à cette commune.

Pour ce faire le Conseil Municipal désigne le Bureau d'études SGI Ingénierie du BTP – Sylvain GÉRENTES d'Yssingeaux pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre complète incluant l'étude et la surveillance de ce projet. Le Maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant qui fixe le forfait de rémunération à 11 505,00 € HT / 13 759,98 € TTC pour un coût estimatif des travaux de 130 000,00 € HT. Réalisation des travaux selon l'appel d'offres.

Stéphane OLLIER s'interroge sur l'opportunité de reconstruire un pont tout tonnage si de son côté la Commune de BAS EN BASSET n'entreprend pas des travaux identiques pour renforcer leur pont. Marc MILLION précise que pour traverser L'Ance du côté BAS, il existe un gué accessible aux engins et tracteurs de + de 3,5 Tonnes alors que le pont actuel côté BEAUZAC, fragilisé par les crues est strictement interdit aux véhicules de + de 3,5 tonnes. Les agriculteurs et les livreurs sont donc obligés de faire un détour par BEAUZAC.

3° - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives n°1 d'ajustement des crédits du budget primitif de la Commune, du service de l'Eau, du service de l'Assainissement et du budget annexe Usines Relais.

Il accepte de renouveler la convention triennale confiant à l'Office de Tourisme – classé 1 étoile - le service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique de la Commune. Par ailleurs, l'O.T. sera chargé d'organiser la fête des produits du terroir, les animations de Noël et d'assurer en collaboration avec la commission «vie culturelle» la gestion, la promotion et la mise en œuvre de la programmation culturelle à l'Espace La Dorlière. En contrepartie, la Commune s'engage à financer dans les mêmes conditions qu'actuellement le fonctionnement de l'Office de Tourisme qui est maintenant installé dans les locaux de l'ancienne bibliothèque et du club féminin, Avenue Maréchal Leclerc.

La Commune disposant d'un Office de Tourisme – 1 étoile - sollicite du Préfet de la Haute-Loire la dénomination «commune touristique» en application des dispositions du décret n°2008-884 du 2 Septembre 2008.

Le Conseil Municipal approuve le contenu et les nouvelles conditions tarifaires plus avantageuses négociés auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes - Auvergne dans le cadre du renouvellement du contrat VILLASUR 3 couvrant la Responsabilité Civile de la Commune et l'ensemble des risques liés aux bâtiments et équipements communaux ainsi que du contrat «flotte automobile»

Daniel GIDROL et Monique SURREL-SATRE, adjoints, sont désignés pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants dont le siège est à Saint Jeures.

Sont approuvés les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Loire Lignon, syndicat mixte fermé à la carte. Ces statuts prennent en compte la nouvelle compétence SPANC (service public d'assainissement non collectif) et intègrent de ce fait les communautés de communes «Les Marches du Velay», «Loire-Semène» et «Pays de Montfaucon» ainsi que la commune de Malvallette. Xavier LIOGIER, délégué de la commune au S.E.L.L. précise que le SPANC va se mettre en place dès le 1^{er} Janvier 2010 et débutera sa mission par BEAUZAC avec le contrôle des systèmes d'assainissement individuel des maisons et immeubles situés dans les villages situés sur le bassin versant de L'Ance à savoir : Le Theil, Chizeneuve et Bérard (pour les quelques maisons non raccordées à un système collectif d'assainissement), La Roche, Le Cortial-Bas, Le Cortial-Haut, Combres et La Frétisse. Le coût du contrôle de l'installation d'assainissement sera de 145,00 €.

Les tarifs d'entrée pour les spectacles diffusés en vidéotransmission par l'opérateur CIEL ECRAN à l'Espace La Dorlière inchangés depuis 1997 sont modifiés comme suit : adultes 7,00 € et enfants : 3,50 €. Le tarif spécial ECOLE reste identique à 1,50 € l'entrée. La valeur des tickets de la régie municipale est modifiée en conséquence.

4° - A.E.P. - ASSAINISSEMENT

En préambule le Maire fait un compte rendu détaillé des discussions très animées entre les délégués des communes, ceux du Syndicat des eaux du Haut Forez adhérents au SYMPAE sur le mode de calcul statutaire de leur participation au financement des investissements réalisés par ce dernier (construction de la station de traitement des eaux, conduite d'adduction d'eau jusqu'au puits du Vert à Beauzac) et aux dépenses de fonctionnement de cette nouvelle station de traitement des eaux mise en service en Juin 2009 pour les trois communes de l'ex SIDE (Monistrol sur Loire, Sainte-Sigolène et Les Villettes).

Actuellement, les statuts actuels appliquent une pondération entre le critère «consommation» et le critère «nombre d'abonnés». La présidente du SYMPAE va proposer la modification de ces statuts qui pour BEAUZAC sont déjà très pénalisants. Elle envisage d'indexer la contribution des collectivités membres sur le seul critère de la consommation totale facturée aux abonnés sur l'ensemble du territoire de chaque commune quelque soit la provenance de l'eau (station de Monistrol sur Loire, puits de captages sur L'Ance, sources, ...). Cette proposition si elle était adoptée, pénaliserait prioritairement BEAUZAC.

En effet, BEAUZAC dispose de sa propre ressource en eau potable à partir des captages de Bérard et d'Ancette. Elle n'utilisera la ressource en eau potable du SYMPAE qu'en production de secours. Avec l'application du nouveau mode de répartition du financement du SYMPAE, elle verrait sa contribution annuelle augmenter de plus de la moitié et serait un des plus gros contributeur à l'égal des villes de Monistrol et Sainte-Sigolène qui elles, dépendent à 100% de la conduite forcée du Lignon. Le Conseil Municipal s'oppose fermement au mode de calcul de la contribution communale aux dépenses d'investissement et aux dépenses de fonctionnement sur le seul critère de la consommation. En effet, BEAUZAC aurait alors la double peine : payer sa consommation puisée dans L'Ance et une consommation virtuelle venant du LIGNON. BEAUZAC comme BAS, ont toujours considéré que le SYMPAE est une ressource d'appoint ou de secours éventuel. BEAUZAC pour montrer sa solidarité accepterait de prendre 300 m³/jour même sans nécessité.

En l'absence d'un consensus, la participation de la Commune pour l'exercice 2010 au financement des investissements de la nouvelle ressource en eau potable mise en place par le SYMPAE n'est pas encore connue. Cependant, il y a lieu d'anticiper une évolution de cette contribution qui pour 2009 s'élève à 82 815,00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de procéder à une augmentation de 0,02 € du prix de vente de l'eau et d'un peu plus de 2 % des abonnements et autres tarifs en vigueur pour pouvoir maintenir l'équilibre budgétaire 2010.

Service de l'eau :

Compteurs diamètre inférieur ou égal à 40 mm : 29,88 €

Compteurs diamètre inférieur ou égal à 80 mm : 33,24 €

Compteurs diamètre supérieur à 80 mm : 53,16 €

prix de vente hors taxes de l'eau :

de 0 à 500 m³ : 0,80 €, de 500 à 50000 m³ : 0,72 € et supérieur à 50000 m³ : 0,65 €

Participation aux frais de raccordement : 460,00 €

Participation aux frais de raccordement à CHOSSAC : 2 300,00€

Service de l'assainissement :

Pour garantir l'équilibre du service d'assainissement, il est décidé d'augmenter de 0,02 € la redevance d'assainissement et d'un peu plus de 2 % les autres tarifs ou participation au raccordement aux réseaux d'assainissement.

Redevance d'assainissement : 0,79 € le m³

Abonnement annuel au réseau : 36,84 €

Participation au raccordement au réseau d'égouts : 1 780,00 € par logement ou unité de construction

Contribution aux frais de branchement des maisons existantes : 1 300,00 € par logement

Sur proposition de Marc MILLION et afin de satisfaire une requête des propriétaires de maisons nouvellement desservies par l'antenne du réseau d'égouts de La Varenne, Les Granges, La Croix Blanche et Chazelet, le paiement de la contribution aux frais de branchement sera fractionné en deux sur une période d'un an. Une première contribution sera mise en recouvrement avant la fin de l'année pour les maisons disposant du regard de branchement.

Un dégrèvement partiel sur le rôle de l'eau 2009 est accordé à la dizaine d'abonnés gravement sinistrés par les crues de La Loire du 1^{er}, 2 et 3 Novembre 2008 dont la consommation par suite des travaux de remise en état était très supérieure à celle de l'année précédente.

Dans le cadre de la réalisation du projet de gestion des eaux pluviales sur le secteur des Vivats, Montourtier, Le Suc et Les Sausses, un accord est intervenu avec Jean-Pierre VIGOUROUX pour l'octroi d'une servitude de passage pour tous usages sur son terrain situé dans le bas des Sausses le long de la propriété BERNAUD, et d'une servitude de passage pour la pose d'une canalisation d'eaux pluviales et le déplacement d'une canalisation d'eaux usées dans son terrain situé dans le fonds de Montourtier. Grâce à cette autorisation, la Commune va pouvoir entreprendre rapidement les travaux de canalisation des eaux pluviales provenant du fossé du chemin de Montourtier et limiter ainsi les risques de débordement des eaux qui, en cas de fortes pluies, inondent les propriétés en contre bas. En

contrepartie, la Commune cède à M. J-P VIGOUROUX une bande de terrain non constructible de 363 m² contiguë à sa propriété.

Lors des événements pluvieux de Novembre 2008 et des orages de Juin 2009, il s'est produit un phénomène exceptionnel de débordement des eaux pluviales provenant de Vourze et des Pinatons au carrefour de la salle polyvalente. Une masse importante d'eaux de ruissellement s'est accumulée dans le bas de la Rue de Pont de Lignon vers la Maison Saint-Régis, inondant les caves des maisons et même des voitures stationnées. Pour comprendre, cet événement inhabituel il a été procédé au contrôle par caméra de l'état des canalisations d'égouts, lesquelles sont en partie obstruées par les racines des arbres le long du parc des Montlaville. Pour remédier dans l'urgence à cette situation, il est décidé de remplacer les canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les tronçons incriminés par des canalisations de diamètres plus importants (DN 200 mm pour les eaux usées et DN 600 mm pour les eaux pluviales). Ces travaux imprévisibles seront confiés à l'Entreprise BOUCHARDON de Saint-Agrève pour un montant de 33 986,50 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le contenu et les nouvelles conditions tarifaires plus avantageuses négociés auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes - Auvergne dans le cadre du renouvellement du contrat VILLASUR 3 couvrant l'ensemble des risques liés aux bâtiments et équipements des services de l'Eau et du service de l'Assainissement ainsi que du contrat spécifique multirisques et bris de machine de la station d'épuration du Bourg.

5° - URBANISME

Le Conseil Municipal décide de procéder à une révision de la Carte Communale approuvée par le Préfet de la Haute-Loire le 16 Mai 2005 pour l'adapter et la mettre à jour par rapport aux enjeux actuels. Pour ce faire, il est sollicité la mise à disposition gratuite des services de l'ETAT pour assurer la conduite de la procédure de révision de la Carte Communale. La Commune devra faire appel à un bureau d'études spécialisé pour piloter les travaux du Conseil Municipal et des membres associés. Pour couvrir le coût de cette prestation, il est sollicité le concours financier de l'ETAT au titre de la Dotation de Décentralisation.

Parallèlement, il prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin de doter la Commune de BEAUZAC d'un document d'urbanisme plus adapté à sa taille et aux enjeux à venir pour son développement harmonieux et durable. Le processus d'élaboration du projet du P.L.U qui doit durer plusieurs années se fera en concertation avec le public et avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé. Comme pour la Carte Communale, il est sollicité la mise à disposition gratuite des services de l'ETAT pour assurer la conduite de la procédure d'élaboration du P.L.U. et le concours financier de l'ETAT au titre de la Dotation de Décentralisation.

6° - QUESTIONS DIVERSES

Il est fixé le taux de rémunération des cinq agents recenseurs qui procéderont au recensement général de la population entre le 21 Janvier et le 20 Février 2010.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal demande instamment au Conseil Régional d'Auvergne et à la S.N.C.F. de revenir sur leur décision de supprimer les arrêts de trains circulant sur la ligne de chemin de fer LE PUY – SAINT-ETIENNE à la Gare de BEAUZAC à Bransac. Cette décision unilatérale remet en cause l'accès pour tous au service public de transport. La gare de BEAUZAC est régulièrement fréquentée pour les personnes travaillant sur Saint-Etienne, par les lycéens pour se rendre dans les établissements scolaires et universités de Saint-Etienne ou du Puy mais aussi par la clientèle des restaurants de Bransac et de Vaures. Elle servait par ailleurs de desserte pour les habitants de Beaux.

Il n'est pas donné suite à la demande de parrainage formulée par un étudiant domicilié sur la Commune pour l'organisation d'un raid humanitaire au Maroc par son établissement universitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h30.

..... nos joies - nos peines

NAISSANCES

COUTANSON Léa
BONNAUD Candice
SAUMET Lucas
MOURIER Tim

DÉCÈS

BLANC Léocadie
GIRY Yvette
OUDIN Marie-Louise
MARGERIT Marie
SATRE Madeleine
COTTIER Lucette
MERLE Célestine
CROS Jeanne (2010)
BONNET Jean (2010)

Au total pendant l'année 2009, il y a eu 37 naissances, 10 mariages et 49 décès.

..... garde des pharmacies

Les semaines de garde débutent le samedi soir à 19 heures jusqu'au samedi suivant à 19 heures.

Sem aine	Pharmacie	Adresse	Téléphone
05 au 12 Février	Phie Vallée de la LOIRE	11 PI République • RETOURNAC	04.71.59.41.30
12 au 19 Février	Pharmacie de la MADELEINE	Av. Maréchal Foch • BEAUZAC	04.71.61.47.05
19 au 26 Février	Pharmacie COTTIER	2 Rue du 11 Novembre • BAS EN BASSET	04.71.61.85.20
26 Février au 05 Mars	Pharmacie MANISSOLLE	12 Pl. Calade • YSSINGEAUX	04.71.59.06.20
05 au 12 Mars	Pharmacie des SUCS	35 Rte Nationale • ST MAURICE de LIGNON	04.71.65.30.67
12 au 19 Mars	Phie BARRALON-MASSON	20 Av. de la Libération • MONISTROL SUR LOIRE	04.71.66.55.51
19 au 26 Mars	Pharmacie BRASSEUR	Pl. H. Champagnac • VOREY	04.71.03.40.13
26 Mars au 02 Avril	Pharmacie OLLIVIER	26 Rue Fossés • YSSINGEAUX	04.71.59.02.71
02 au 09 Avril	Pharmacie de la MADELEINE	Av. Maréchal Foch • BEAUZAC	04.71.61.47.05
09 au 16 Avril	Pharmacie CHOMETTE	13 Av. Jean Martouret • MONISTROL SUR LOIRE	04.71.61.61.90
16 au 23 Avril	Pharmacie PAGES-EYRAUD	Le Bourg • ROSIERES	04.71.57.40.85
23 au 30 Avril	Pharmacie MOREL	36 Pl. Mar FOCH • YSSINGEAUX	04.71.59.01.83
30 Avril au 07 Mai	Phie CHAPON-MASCLAUX	11 PI République • RETOURNAC	04.71.59.41.30
07 au 14 Mai	Pharmacie DANTHONY-ROUX	4 Fbg Carnot • MONISTROL SUR LOIRE	04.71.66.50.71
18	14 au 21 Mai	Pharmacie COTTIER	2 Rue du 11 Novembre • BAS EN BASSET
	21 au 28 Mai	Pharmacie MANISSOLLE	12 Pl. Calade • YSSINGEAUX
	28 Mai au 04 Juin	Pharmacie des SUCS	35 Rte Nationale • ST MAURICE de LIGNON

FEVRIER 2010

Samedi 06 Février	14h00	Concours de Coinche organisé par la Boule amicale de Confolent au siège
Dimanche 07 Février	14h15	Marche organisée par le club des marcheurs, départ Salle Polyvalente
	9h30-20h	Soirée Tea Country avec stage repas et danse à L'Espace « La Dorlière » organisée par Le Country
Mercredi 10 Février	matin	Ludothèque RICOCHET, (Com. Com), salle Espace des Remparts
Samedi 13 Février	20h30	Spectacle Melting Potes à L'Espace « La Dorlière » organisé par la commission culturelle
	14h	Concours de Coinche organisé par la Boule Riveraine de Vaures au siège
Dimanche 14 Février	14h	Thé dansant à L'Espace « La Dorlière » organisé par Les Anciens Combattants
	14h30	CINEVASION «Alvin et les Chipmunks 2» salle Espace des Remparts
	17h00	CINEVASION «Le concert» salle Espace des Remparts
	20h30	CINEVASION «2012» salle Espace des Remparts
Vendredi 19 Février	20h00	Réunion Amis du Vieux Beauzac salle Espace des Remparts
	20h30	CIEL ECRAN « LE CHANTEUR DE MEXICO » à L'Espace La Dorlière
Samedi 20 Février	soir	Soirée familiale d'AB Cyclisme salle « La Dorlière »
Dimanche 21 Février	6h-13h	Andouillette organisée par le Sou de l'Ecole Publique à la salle « Espace des Remparts »
	14h30	CINEVASION «Arthur et la vengeance de Malthazar» à L'Espace « La Dorlière »
	17h00	CINEVASION «Le petit Nicolas» à L'Espace « La Dorlière »
	20h30	CINEVASION «Avatar» à L'Espace « La Dorlière »
Lundi 22 Février	10h	CINEVASION « Arthur et la vengeance de Malthazar» à L'Espace « La Dorlière »
Dimanche 28 Février	14h30	CINEVASION «Kerity et la maison des contes» à L'Espace « La Dorlière »
	17h	CINEVASION «RTT» à L'Espace « La Dorlière »
	20h30	CINEVASION «Le Dernier Vol» à L'Espace « La Dorlière »
	matin	Reprise des sorties hebdomadaires d'AB Cyclisme

MARS 2010

Lundi 01 Mars	18h00	Assemblée Générale
Mercredi 03 Mars	après-midi	Ludothèque RICOCHET, (Com. Com), salle Espace des Remparts
Vendredi 05 Mars	20h30	Spectacle la chanson de Prévert organisé par la médiathèque à L'Espace «La Dorlière»
Samedi 06 Mars		4 ^{ème} Critérium UBY organisée par la Boule des amis au siège
	journée	Concours de chasse au lièvre sans tir organisé par l'ACCA salle « La Dorlière »
	soirée	Soirée Rock à L'Espace « La Dorlière » organisée par l'Association Familiale
	Dimanche 07 Mars	journée
		4 ^{ème} Critérium UBY organisée par la Boule des amis au siège
		14h15
Vendredi 12 Mars	14h	Spectacle il pleut des poèmes organisé par la médiathèque – Salle Espace des Remparts
	20h30	Concert organisé par la Fanfare à L'Espace « La Dorlière » Harmonies BAS et STE-SIGOLENE
Dimanche 14 Mars	8h-18h	Elections Régionales – Salle Espace des Remparts
	14h30	CINEVASION «La princesse et la grenouille» à L'Espace « La Dorlière »
	17h00	CINEVASION «Gainsbourg vie héroïque» à L'Espace « La Dorlière »
	20h30	CINEVASION «LAUTREC» à L'Espace « La Dorlière »
	14h00	Concours de Belote organisé par la Boule Riveraine de Vaures au siège
Vendredi 19 Mars	20h30	CIEL ECRAN « ÂGE TENDRE ET TÊTE DE BOIS» à L'Espace La Dorlière
Dimanche 21 Mars	15h30	Spectacle Théâtre enfants «L'ÂNE ou LE JUGEMENT DES NIAIS» organisé par commission culturelle à L'Espace « La Dorlière »
	8h-18h	Elections Régionales – Salle des Remparts
Vendredi 26 Mars	16h00 – 19h00	DON DU SANG, Espace la Dorlière, Petite Salle
Dimanche 28 Mars	14h30	CINEVASION «Océans» à L'Espace « La Dorlière »
		CINEVASION «Le siffleur» à L'Espace « La Dorlière »
Lundi 29 Mars	14h30	CINEVASION «Océans» à L'Espace « La Dorlière »

BOURSE AUX VÊTEMENTS de Printemps

organisée par le Sou de l'Ecole Publique

Lundi 22 & Mardi 23 Mars	09h00 – 11h00 14h00 – 17h00	Bourse aux vêtements, (dépôt), salle « La Dorlière »
Vendredi 26 Mars	14h00 – 21h00	Bourse aux vêtements, (vente), salle « La Dorlière »
Samedi 27 Mars	09h00 – 13h00	Bourse aux vêtements, (vente), salle « La Dorlière »
Lundi 29 Mars	14h00 – 17h30	Bourse aux vêtements, (restitution), salle « La Dorlière »

AVRIL 2010

Samedi 03 Avril	matin	Ludothèque RICOCHET, (Com. Com), salle Espace des Remparts
Dimanche 04 Avril	14h15	Marche organisée par le club des marcheurs, départ Salle Polyvalente
	9h00	Assemblée générale de la Boule Riveraine de Vaures au siège

TROUVAILLE DES REMPARTS - organisée par le Comité de Jumelage

Vendredi 02 Avril	9h-19h	Trouvaille des Remparts (Dépôt), à L'espace « La Dorlière »
Samedi 03 Avril	9h-19h	Trouvaille des Remparts (Vente), à L'espace « La Dorlière »
Dimanche 04 Avril	9h-18h	Trouvaille des Remparts (Vente), à L'espace « La Dorlière »
Lundi 05 Avril	9h-13h 17h-19h	Trouvaille des Remparts (Restitution des invendus), à L'espace « La Dorlière »

Samedi 10 Avril	20h30	Théâtre « Maman pète les plombs ! » organisé par commission culturelle à L'Espace La Dorlière
Dimanche 11 Avril	14h30	LOTTO organisé par le Club de Basket salle « La Dorlière »
Samedi 17 Avril	20h30	Spectacle, Théâtre organisé par l'APEL salle « La Dorlière »
	8h30-12h00	Assemblée générale des « jardins du soleil » Salle Espace des Remparts

MAI 2010

Dimanche 02 Mai	14h15	Marche organisée par le club des marcheurs, départ Salle Polyvalente
Mercredi 05 Mai	matin	Ludothèque RICOCHET, (Com. Com), salle Espace des Remparts

FÊTE PATRONALE

Vendredi 07 Mai	21h00	Bal organisé par le Sou des écoles au garage municipal
Samedi 08 Mai	21h00	Retraite au Flambeaux suivi du Bal organisé par le Sou des écoles au garage municipal
Dimanche 09 Mai	10h00 14h30	Fête patronale, commémoration du 8 Mai Défilé, Corso chars fleuris

Samedi 08 Mai	14h	Challenge Pierre DEFOUR organisé par la Boule Riveraine de Vaures au siège
Jeudi 13 Mai	journée	Fête des plantes organisée par les Amis du vieux Beauzac dans le bourg et salle des Remparts
Vendredi 14 Mai	Journée	Fête des plantes organisée par les Amis du vieux Beauzac dans le bourg et salle des Remparts
	18h	Concours de pétanque semi nocturne organisé par la Boule Riveraine de Vaures au siège
Samedi 15 Mai	journée	Animation enfance organisée par ETC... Salle La Dorlière (gde et petite salle) et salle des Remparts
		Ouverture du concours des maisons fleuries organisé par l'Office de Tourisme
Dimanche 23 Mai	14h-19h30	Tea Country avec stage et danse à L'Espace « La Dorlière » organisée par Le Country
Vendredi 28 Mai	14h	Concours loisirs Tous les vendredis jusqu'au 3 septembre organisé par la Boule amicale de Confolent au siège
Du Vendredi 29 au Lundi 30 Mai		Sortie annuelle au Lac Chambon organisée par AB Cyclisme
Samedi 29 Mai	20h30	Spectacle organisé par commission culturelle Jazz Manouche avec « La Manouche Tumitt » à L'Espace « La Dorlière »